

**SERAINCOURT**

N°INSEE 95592

<b>Num</b>	<b>Codserv</b>	<b>Intitulé de la servitude</b>	<b>Désignation de la servitude</b>	<b>Libelle acte</b>	<b>Date de l'acte</b>
2370	AC1	Ministère de la Culture - Ministère de l'Ecologie Monuments historiques : Monuments historiques inscrits et classés, classement, inscription et périmètre de protection.	Eglise Communale (Cl.MH.) Seraincourt	Arrêté	07/01/1930
3680	AC2	Ministère de la Culture - Ministère de l'Ecologie Protections des sites : Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits.	Ensemble du Vexin Français (S.Ins.)	Arrêté	19/06/1972
4329	AS1	Ministère de la Santé - Ministère de l'Ecologie, Conservation des eaux : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Source de l'eau brillante (SERAINCOURT) (Périmètre de Protection Eloigné) (sans DUP)		
4340	AS1		Source de l'Eau Brillante (SERAINCOURT) - Périmètre de protection rapproché (sans DUP)		
4560	IIBis	Ministère de l'Industrie Hydrocarbures liquides: Société de transport de produits pétroliers (TRAPIL)	Hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression (pipeline Vigny - Porcheville)	Décret Modifié	08/07/1950
6000	I4	Ministère de l'Industrie Electricité: Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques.	225Kv CERGY - CORMEILLES 3-4 dérivation FROMAINVILLE (ex Cergy - Nanterre 1-2)	Décret	06/10/1967
5620	I4		400Kv CERGY - MEZEROLLES 1 § 2	Décret	06/10/1967
6200	I4		225Kv PORCHEVILLE - PUISEUX	Décret	06/10/1967
6180	I4		63Kv PORCHEVILLE - PUISEUX 1 et 2 dériv. LIMAY	Décret	06/10/1967
6300	JS1	Ministère de la Jeunesse et Sports Installations sportives : Servitudes de protection des installations sportives	Installations Sportives	Loi Modifiée	16/07/1984
6320	PM1	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Direction générale de la prévention des risques - Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) naturels prévisibles (Art. L 562-1-2 et suivants du Code l'Environnement) Risques naturels: Servitudes résultant des périmètres de prévention des risques naturels et des risques miniers. Enveloppe des zonages réglementaires des plans de prévention des risques naturels opposables ou precrits.	Zones de risques liées à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées (ancien article R 111-3 du Code de l'Urbanisme ) valant Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.) au titre du risque de mouvements de terrains.	Arrêté	08/04/1987
6670	PT1	Agence Nationale des Fréquences, Opérateur de réseau Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	CENTRE de SERAINCOURT (zone de garde et de protection) C.C.T.n° 095.13.003	Décret	12/10/1981

**SERAINCOURT**

N°INSEE 95592

<b>Num</b>	<b>Codserv</b>	<b>Intitulé de la servitude</b>	<b>Désignation de la servitude</b>	<b>Libelle acte</b>	<b>Date de l'acte</b>
7290	PT2	Ministères et exploitants publics de communications électroniques. Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	LIAISON LILAS (fort de Romainville) - BREUIL EN VEXIN	Décret	03/08/1979
7260	PT2		CENTRE de SERAINCOURT (C.C.T.n°95.13.003) Zone secondaire de dégagement	Décret	05/12/1980

Fin des Servitudes